



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 63313

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les moyens donnés à l'organisation des Nations Unies (ONU) dans les programmes de lutte contre la faim. Il s'agit d'une question essentielle qui touche à la dignité de tout être : la faim est un scandale dans un monde où il suffirait de consacrer 3 % des sommes consacrées à l'armement pour enrayer ce fléau. Très concrètement, il lui demande si le Gouvernement peut préciser le montant des sommes allouées à cette exigence de dignité humaine.

Texte de la réponse

La crise alimentaire de 2008 et la crise financière de 2009 ont eu des effets considérables sur la situation de la faim dans le monde. En 2009, 1 milliard de personnes, soit 15 % de la population, n'ont pas mangé à leur faim. Afin de lutter contre ce fléau, la mobilisation de la France et de la communauté internationale est significative. Cette dernière a su se montrer réactive, à travers de nouveaux instruments, des mécanismes de décision rapides, la réallocation des crédits et l'instruction de nouveaux projets. Cependant, l'augmentation des enveloppes financières n'est pas suffisante en soi. Il est notamment essentiel de coordonner le versement de l'aide avec les politiques nationales menées par les États. D'une façon générale, la part de l'aide consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire a augmenté, et l'application des principes de Paris et d'Accra sur l'efficacité de l'aide dans ce secteur a progressé. La France a pleinement participé à cette mobilisation internationale. Lors du sommet du G8 de l'Aquila, qui s'est tenu en juillet 2009, les participants se sont engagés sur le versement d'au moins 15 Md\$ sur trois ans. La France contribue naturellement à cet effort. Le Président de la République s'est ainsi engagé à verser 1,5 MdEUR sur cette période. L'aide alimentaire bilatérale française a augmenté en 2008 (52 MEUR et complétée par une aide budgétaire additionnelle de 15 MEUR) et est restée, en 2009, à un niveau supérieur de 20 % à celui des années antérieures à la crise. Par ailleurs, l'aide de la France aux investissements dans l'agriculture des pays en développement s'est renforcée. Ainsi, l'Agence française pour le développement (AFD) a augmenté son engagement, qui est passé de 243 MEUR en 2008 à 323 MEUR en 2009. Cet effort permettra de respecter l'objectif fixé de 1 MdEUR sur cinq ans pour la seule Afrique. L'AFD s'est associée à la création d'un fonds d'investissement pour l'agriculture en Afrique (FAA) avec la Banque africaine de développement, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'AGRA et des banques sous-régionales africaines. Le FAA a réalisé son premier bouclage pour un montant total de 150 M\$ et sera opérationnel à la fin du premier semestre 2010. Au niveau multilatéral, la France a augmenté sa contribution au FIDA (35 MEUR sur pour le triennum 2010-2012, contre 23 MEUR lors de la constitution précédente). La part directement affectée aux programmes alimentaires des Nations unies s'élève à 11 MEUR en 2009. Au total, les engagements de la France pour la sécurité alimentaire ont été de 445 MEUR en 2008 et se sont montés à 492 MEUR en 2009. Notre pays développe également de nouvelles coopérations avec le Programme alimentaire mondial (PAM), en complément des opérations d'aide alimentaire. Un accord pour la mise à disposition d'experts logistiques dans les opérations de crise a ainsi été signé l'an dernier et commencera à être mis en oeuvre cette année. Le fonds fiduciaire de la France auprès du PAM sera également réactivé cette année et abondé à hauteur de 1 M\$. Par ailleurs, elle a apporté son soutien à la réforme de la FAO, organisation

dont le mandat est essentiel et qui doit guider la mobilisation internationale. Elle a soutenu résolument la transformation du Comité pour la sécurité alimentaire pour qu'il devienne la plate-forme de dialogue politique dont les acteurs mondiaux ont besoin. La France soutient, par ailleurs, dans ses objectifs et concrètement la coordination du groupe de haut niveau sur la sécurité alimentaire (HLTF), créé par M. Ban Ki-moon début 2008, et qui réunit vingt-trois agences multilatérales. Enfin, notre pays vient de se doter d'une stratégie de lutte contre la malnutrition qui prend en compte, outre la malnutrition maternelle et infantile, les déséquilibres nutritionnels qui affectent tant les pays développés que certaines populations des pays du Sud.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63313

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10516

Réponse publiée le : 17 août 2010, page 9012